

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 635

25 mars 2010

SOMMAIRE

Acor S.A.	30468	Höhenbalance Luxembourg S.à r.l.	30472
Adventor Invest S.A.	30455	Human Capital Focus	30453
AEB Holding S.A.	30454	Insid S.à r.l.	30474
Aerotec S.à r.l.	30478	Interopa Holding	30443
Agence d'Assurances Michel Goret S. à r.l.	30454	LBP Lion Holdings S.à r.l.	30451
Alcatel-Lucent Luxembourg	30468	L'Hirondelle Royale S.à r.l.	30443
Allegoria S.à r.l.	30444	Longhella S.A.	30443
ARAMIS Luxembourg S.à r.l.	30453	L.S. Lux SA	30443
Argenta Fund	30434	Lucky Lux Consulting G.m.b.H.	30443
Auto-Karels	30444	Lux-Dressage S.à r.l.	30454
Brasserie-Pizzeria MATARRESE s.à r.l. ..	30455	Mediapolis Investments S.A.	30449
Casa Da Vinci S.à r.l.	30469	Merrill Lynch Paris Nursing 4	30456
Classis S.A.	30444	MMC International S.A.	30455
CPI I&G Nailsea S.à r.l.	30450	MS Gestion S.A.	30474
Diggi S.à r.l.	30480	Nexus Medical Partners II S.C.A. SICAR	30460
Dome 0909 S.à r.l.	30441	Noe S.A.	30444
Dome 4 0909 S.à r.l.	30441	Nouvelle Fiduciaire Reiserbann Sàrl	30453
Felten-Group S.à r.l.	30435	Paysages Descles S.à r.l.	30454
Felten S.A.	30435	ProLogis France LV S.à r.l.	30442
Frank MULLER-FREIMANN, tapissier-dé- corateur S.à r.l.	30455	ProLogis France XLII S.à r.l.	30442
G.B. Investment S.A.	30452	Santa Augustina S.A.	30444
Globafin S.A.	30459	Signum International S.à r.l.	30469
Grenache & Cie S.N.C.	30462	Skype Luxembourg Holdings S.à r.l.	30437
Growth Stages S.à r.l.	30445	Staples Luxco S.à r.l.	30467
GS Fixed Income Management S.à r.l.	30440	Trelson Capital S.à r.l.	30470
HBI Delta GP S.à r.l.	30442	TrendConcept S.A.	30451
HBI Dreieich S.à r.l.	30442	Vespa A S.C.A.	30441
Heribert Müller S.à r.l.	30476	Wealthon Holding S.A.	30465
		Zap Technologie S. à r.l.	30441

Argenta Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 26.881.

Le conseil d'administration de la Sicav Argenta-Fund S.A. (ci-après dénommée "la Société") a le plaisir d'inviter les actionnaires et ses administrateurs ainsi que le réviseur d'entreprises à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 avril 2010 à 14.00 heures au siège social de la Société.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires est le suivant:

Ordre du jour:

1. Communication et discussion du rapport annuel (le "Rapport de gestion") du conseil d'administration concernant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2009;
2. Communication et discussion du rapport annuel du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2009;
3. Communication et approbation des comptes annuels de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2009 et de l'affectation du résultat proposé par le conseil d'administration;
Proposition de résolution: "L'assemblée approuve les comptes annuels pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2009, ainsi que l'affectation du résultat proposé par le conseil d'administration."
4. Décharge, démission, nomination d'administrateurs et fixation de leur rémunération;
Proposition de résolution: "L'assemblée prend acte que les mandats de Madame Isabelle Collin et Monsieur Michel Waterplas en tant qu'administrateurs de la Société prennent fin à cette assemblée générale ordinaire. L'assemblée décide de renouveler le mandat de ces deux administrateurs, à partir du 16 avril 2010, pour un terme de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.
L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Geert De Haes avec effet au 16 avril 2010 et l'assemblée décide de donner décharge à Monsieur Geert De Haes pour l'exécution de son mandat.
L'assemblée a pris connaissance de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier par rapport à la proposition de nommer Monsieur Marc Troch en tant qu'administrateur de la Société. L'assemblée décide de nommer Monsieur Marc Troch en tant qu'administrateur, à partir du 16 avril 2010, pour une période de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.
L'assemblée décide également d'approuver, la nomination de Monsieur Stefan Duchateau par voie de cooptation à partir du 16 décembre 2009, en remplacement du Monsieur Eric Schoepen, démissionnaire en date du 14 décembre 2009, et décide de nommer Monsieur Stefan Duchateau pour une période de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.
L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et aux administrateurs délégués pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la clôture du dernier exercice social, soit le 31 décembre 2009.
L'exercice du mandat d'administrateur mentionné ci-dessus n'est pas rémunéré.
L'assemblée charge le conseil d'administration de faire le nécessaire pour procéder aux formalités de publication requises quant à ces nominations."
5. Décharge du réviseur d'entreprises pour l'exercice de son mandat pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2009;
Proposition de résolution: "L'assemblée donne décharge au réviseur d'entreprises qui était en fonction au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2009, pour l'exercice de son mandat durant cet exercice social."
6. Nomination du réviseur d'entreprises et fixation de sa rémunération;
Proposition de résolution: "L'assemblée décide de nommer Deloitte S.A., la société de droit luxembourgeois ayant adopté la forme d'une société anonyme, représentée par Monsieur Stéphane Césari, ayant ses bureaux à Luxembourg, réviseur, en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour un terme d'un an à partir du 16 avril 2010 et qui finira immédiatement après la clôture de l'assemblée générale qui aura délibéré et décidé relativement au compte annuel pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2010. La rémunération pour l'exercice du mandat du réviseur mentionné ci-dessus s'élève à € 173.750 par an."
7. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, les actionnaires doivent déposer leurs actions au plus tard le 9 avril 2010 au siège social de l'Argenta Banque d'Epargne S.A. (Argenta Spaarbank nv) à 2018 Antwerpen, Belgiëlei 49-53 (qui assure le service financier en Belgique) ou au siège social de l'Argentabank Luxembourg S.A. à 1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.

Les actionnaires peuvent obtenir les statuts, le rapport annuel, le prospectus, le prospectus simplifié et l'annexe belge de la Société auprès des adresses mentionnées ci-dessus.

Le conseil d'administration.

**Felten-Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Felten S.A.).**

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.
R.C.S. Luxembourg B 46.878.

Im Jahre zweitausendneun, den vierten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Fernand UNSEN, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch.

Sind die Aktionäre der anonymen Aktiengesellschaft "FELTEN S.A.", mit Sitz in L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck, RCS. B 46.878;

gegründet zufolge Urkunde des Notars Christine DOERNER, mit Amtswohnsitz in Bettemburg, vom 17. Februar 1994, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 232 vom 13. Juni 1994,

zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Werner FELTEN, Geschäftsmann, geboren in Besch (Deutschland) am 24. September 1959, wohnhaft in D-54455 Serrig, 31, in den Doerrwiesen.

Zum Sekretär wird Herr Cornelio MEMOLA, Buchhalter, wohnhaft in L-7765 Bissen, 22A, rue de la Chapelle, bestellt.

Die Versammlung bestellt zum Stimmenzähler Herrn Jörg PRIM, Geschäftsmann, geboren in Merzig (Deutschland) am 22. Februar 1966, wohnhaft in D-66693 Mettlach, Antoniusstr. 26.

Nachdem die Wahl der Mitglieder des Büros erfolgt ist, erklärt der Vorsitzende:

I. dass aus einer von den Aktionären unterzeichneten Präsenzliste hervorgeht, dass sämtliche Aktien vertreten sind und deshalb von den durch das Gesetz vorgeschriebenen Einberufungen abgesehen werden konnte. Demnach ist die Generalversammlung regelrecht zusammengetreten und kann rechtsgültig über die den Aktionären bekannte Tagesordnung beraten.

Die von den Mitgliedern des Büros "ne varietur" paraphierte Präsenzliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

- Erhöhung des Gesellschaftskapitals von 30.986,69 € auf 31.250 €.
- Umänderung der Gesellschaftsform.

Alsdann geht die Versammlung zur Tagesordnung über und fasst einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Kapital der Gesellschaft um zweihundertdreißig Komma einunddreißig (263,31) Euro zu erhöhen um es von seinem aktuellen Betrag von dreissigtausendneunhundertsechszig Komma neunundsechzig (30.986,69) Euro auf einund- dreissigtausendzweihundertfünfzig (31.250) Euro zu erhöhen.

Die Erhöhung des Gesellschaftskapitals wurde erreicht durch Umwandlung von Rücklagen der Gesellschaft.

Auf Grund dieses Beschlusses beträgt das Kapital der Gesellschaft einunddreissigtausendzweihundertfünfzig (31.250) Euro, eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien zu je fünfundzwanzig (25) Euro, aufgeteilt wie folgt:

1. Werner FELTEN, vorgeannt, eintausendeinhundertfünfundzwanzig Aktien	1.125
2. Jörg PRIM, vorgeannt, einhundertfünfundzwanzig Aktien	<u>125</u>
TOTAL: eintausendzweihundertfünfzig Aktien	1.250

Zweiter Beschluss

Die Aktionäre beschliessen, in Konformität mit Artikel 3 des Gesetzes vom 10. August 1915, die anonyme Gesellschaft in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung umzuwandeln.

Diese Umänderung ist keine Umänderung der Rechtspersönlichkeit und geht nicht einher mit grundlegenden Änderungen des Sozialpaktes.

Dritter Beschluss

Die Herren Werner FELTEN und Jörg PRIM ersuchen alsdann den unterzeichneten Notar die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu dokumentieren:

Art. 1. Die Unterzeichneten und alle Personen welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Entwicklung, die Herstellung und der Vertrieb von Steuer- und Regeltechnischen Geräten einschliesslich Prozessleitsystemen und der zugehörigen Software sowie die Entwicklung von Software im Bereich der elektronischen Datenverarbeitung. Ferner soll die Gesellschaft alle aus der Entwicklung, Herstellung und Vertrieb

dieser Produkte ableitenden Dienstleistungen erbringen, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann.

Art. 3. Die Gesellschaft führt den Namen "Felten-Group S.à r.l."

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Wecker.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt einunddreissigtausendzweihundertfünfzig (31.250) Euro und ist eingeteilt in tausendzweihundertfünfzig (1.250) Anteile zu je fünfundzwanzig (25) Euro.

Diese Anteile wurden gezeichnet wie folgt:

1. Herr Werner FELTEN, vorgenannt, eintausendeinhundertfünfundzwanzig Anteile	1.125
2. Herr Jörg PRIM, vorgenannt, einhundertfünfundzwanzig Anteile	125
TOTAL: eintausendzweihundertfünfzig Anteile	1.250

Die Gesellschafter erklären und anerkennen, dass die vorerwähnten Anteile voll einbezahlt worden sind.

Art. 7. Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bestimmungen, abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 9. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung der überlebenden Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschaftsversammlung ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer haben gegenüber Dritten die weitgehendsten Befugnisse um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten.

Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmässig bei der Gesellschaftsversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember diesen Jahres.

Art. 16. Am eindundreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 17. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschaftsversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschaftsversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

Zu Geschäftsführer wird Herr Werner FELTEN, vorgenannt, ernannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

Schätzung der Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf eintausendzweihundert (1.200) Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat er mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Felten, Memola, Prim, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 8 décembre 2009. Relation: DIE/2009/11633. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Ries.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Verlangen erteilt.

Diekirch, den 15. Dezember 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2010000538/117.

(090194170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Skype Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.676.759.075,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.886.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth of November.

Before US Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- eBay International AG, a Swiss "Aktiengesellschaft" (public limited liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of Switzerland, having its registered office at 15-17, Helvetiastrasse, CH-3005 Berne, Switzerland, and registered with the Trade Register of the canton of Berne under number CH-035.3.023.263-7 (hereafter the "Sole Shareholder")

here represented by Regis Galiotto, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given by the Sole Shareholder under private seal.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That eBay International AG, aforementioned, is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of Skype Luxembourg Holdings S.à r.l., having its registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.866 and incorporated by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on September 30, 2005, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 367 on February 18, 2006 (the "Company").

The Company's articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on March 15, 2006, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 1434 on July 26, 2006.

II. That the Company's share capital is set at twenty-five million eight hundred fifty-six thousand nine hundred twenty-five Euros (EUR 25,856,925) represented by one million thirty-four thousand two hundred seventy-seven (1,034,277) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each.

III. That the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of an uncontested, current and immediately exercisable claim against the Company amounting to two billion six hundred and fifty million nine hundred and two thousand one hundred and fifty Euros (EUR 2,650,902,150);

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two billion six hundred and fifty million nine hundred and two thousand one hundred and fifty Euros (EUR 2,650,902,150) in order to raise it from its present amount of twenty-five million eight hundred fifty-six thousand nine hundred twenty-five Euros (EUR 25,856,925) to two billion six hundred seventy-six million seven hundred fifty-nine thousand seventy-five Euros (EUR 2,676,759,075) by the issue of one hundred and six million thirty-six thousand and eighty-six (106,036,086) new shares of the Company, having a par value of twenty-five Euros (EUR 25) and an aggregate value of two billion six hundred and fifty million nine hundred and two thousand one hundred and fifty Euros (EUR 2,650,902,150), vested with the same rights and obligations as the existing shares (the "New Shares");

2. Subscription by eBay International AG, (aforementioned), of all New Shares;

3. Full payment of the New Shares by the conversion of an uncontested, current and immediately exercisable claim against the Company amounting to two billion six hundred and fifty million nine hundred and two thousand one hundred and fifty Euros (EUR 2,650,902,150) (the "Receivable");

4. Consideration of the valuation method used for determining the value of the Receivable;

5. Amendment of the Article 5.1 of the Company's articles of association to give it the following content:

"5.1 The share capital is fixed at two billion six hundred seventy-six million seven hundred fifty-nine thousand seventy-five Euros (EUR 2,676,759,075) represented by one hundred seven million seventy thousand three hundred sixty-three (107,070,363) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the shares are together referred to as the "Shareholders";

6. Miscellaneous.

V. That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of two billion six hundred and fifty million nine hundred and two thousand one hundred and fifty Euros (EUR 2,650,902,150) in order to raise it from its present amount of twenty-five million eight hundred fifty-six thousand nine hundred twenty-five Euros (EUR 25,856,925) to two billion six hundred seventy-six million seven hundred fifty-nine thousand seventy-five Euros (EUR 2,676,759,075) by the issue of one hundred and six million thirty-six thousand and eighty-six (106,036,086) new shares of the Company, having a par value of twenty-five Euros (EUR 25) and an aggregate value of two billion six hundred and fifty million nine hundred and two thousand one hundred and fifty Euros (EUR 2,650,902,150), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder through its proxyholder declares to subscribe to all one hundred and six million thirty-six thousand and eighty-six (106,036,086) New Shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each, and an aggregate par value of two billion six hundred and fifty million nine hundred and two thousand one hundred and fifty Euros (EUR 2,650,902,150) and to fully pay them up by means of a conversion of an uncontested, current and immediately exercisable claim against the Company amounting to two billion six hundred and fifty million nine hundred and two thousand one hundred and fifty Euros (EUR 2,650,902,150).

Valuation

The Receivable is valued at its book value, amounting to two billion six hundred and fifty million nine hundred and two thousand one hundred and fifty Euros (EUR 2,650,902,150). Such value has been decided by the Sole Shareholder by way of a declaration of value and accepted by the managers of the Company by way of resolutions of a board of managers and accepted by way of a valuation statement executed by the managers of the Company.

Evidence of the receivable's existence

Evidence of the Receivable's existence and of its value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- a declaration of value executed by the directors of the Sole Shareholder;
- a managers' valuation statement executed by the managers of the Company.

Said declaration of value and manager's valuation statement shall remain attached to the present deed.

Second resolution

Pursuant to the above increase of capital, the Sole Shareholder resolves to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is fixed at two billion six hundred seventy-six million seven hundred fifty-nine thousand seventy-five Euros (EUR 2,676,759,075) represented by one hundred seven million seventy thousand three hundred sixty-three (107,070,363) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the shares are together referred to as the "Shareholders".

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand seven hundred Euros (EUR 6,700.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf le seizième jour de novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- eBay International AG, une société anonyme Suisse, constituée et régie par les lois suisses, ayant son siège social au 15-17, Helvetiastrasse, CH-3005 Berne, Suisse, et enregistrée auprès du Registre du Commerce du canton de Berne sous le numéro CH-035.3.023.263-7 (l'"Associée Unique")

ici représentée par Régis Galiotto, demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée par l'Associée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. eBay International AG, précitée, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Skype Luxembourg Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.886 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 367 en date du 18 février 2006 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1434 en date du 26 juillet 2006.

II. Le capital social de la Société est de vingt-cinq millions huit cent cinquante-six mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 25.856.925) représenté par un million trente-quatre mille deux cent soixante-dix-sept (1.034.277) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

III. L'Associée Unique est le bénéficiaire d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à l'égard de la Société s'élevant à deux milliards six cent cinquante millions neuf cent deux mille cent cinquante euros (EUR 2.650.902.150).

IV. La présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de deux milliards six cent cinquante millions neuf cent deux mille cent cinquante euros (EUR 2.650.902.150) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq millions huit cent cinquante-six mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 25.856.925) à deux milliards six cent soixante-seize millions sept cent cinquante neuf mille soixante-quinze euros (EUR 2.676.759.075) par l'émission de cent six millions trente six mille quatre-vingt-six (106.036.086) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et d'une valeur nominale totale de deux milliards six cent cinquante millions neuf cent deux mille cent cinquante euros (EUR 2.650.902.150), disposant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Parts Sociales Nouvelles");

2. Souscription par Ebay International A.G., précitée, toutes les Parts Sociales Nouvelles;

3. Libération intégrale des Parts Sociales Nouvelles par la conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à l'égard de la Société s'élevant à deux milliards six cent cinquante millions neuf cent deux mille et cent cinquante euros (EUR 2.650.902.150) (la "Créance");

4. Prise en compte de la méthode d'évaluation utilisée pour déterminer la valeur la Créance;

5. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

" **5.1.** Le capital social est fixé à deux milliards six cent soixante-seize millions sept cent cinquante-neuf mille soixante-quinze euros (EUR 2.676.759.075) représenté par cent sept millions soixante-dix mille trois cent soixante-trois (107.070.363) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (ci-après les "Parts Sociales"). Les détenteurs des Parts Sociales sont collectivement définis comme les "Associés".

6. Divers.

V. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associée Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux milliards six cent cinquante millions neuf cent deux mille et cent cinquante euros (EUR 2.650.902.150) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq millions huit cent cinquante-six mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 25.856.925) à deux milliards six cent soixante-seize millions sept cent cinquante neuf mille soixante-quinze euros (EUR 2.676.759.075) par l'émission de cent six millions trente six mille et quatre-vingt-six (106.036.086) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et d'une valeur nominale totale de deux milliards six cent cinquante millions neuf cent deux mille cent cinquante euros (EUR 2.650.902.150), disposant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associée Unique, par le biais de son mandataire, déclare souscrire à toutes les cent six millions trente six mille quatre-vingt-six (106.036.086) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et d'une valeur nominale totale de deux milliards six cent cinquante millions neuf cent deux mille cent cinquante euros (EUR 2.650.902.150) et de les libérer entièrement par la conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à l'égard de la Société s'élevant à deux milliards six cent cinquante millions neuf cent deux mille cent cinquante euros (EUR 2.650.902.150).

Evaluation

L'apport est évalué à sa valeur comptable s'élevant à deux milliards six cent cinquante millions neuf cent deux mille cent cinquante euros (EUR 2.650.902.150). Cette valeur a été décidée par l'Associée Unique par la voie d'une déclaration de valeur et acceptée par les gérants de la Société par la voie d'un conseil de gérance et d'une certification de valeur signée par les gérants de la Société.

Preuve de l'existence de la créance

La preuve de l'existence de la Créance et de sa valeur a été donnée au notaire par les documents suivants:

- une déclaration de la valeur de la Créance signée par les administrateurs de l'Associée Unique;
- une certification de valeur signée par les gérants de la Société.

Ladite déclaration de valeur et la certification de valeur resteront attachées au présent acte.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à deux milliards six cent soixante-seize millions sept cent cinquante-neuf mille soixante-quinze euros (EUR 2.676.759.075) représenté par cent sept millions soixante-dix mille trois cent soixante-trois (107.070.363) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (ci-après les "Parts Sociales"). Les détenteurs des Parts Sociales sont collectivement définis comme les "Associés".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ six mille sept cents Euros (EUR 6.700.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48614. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010031254/190.

(100037771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

GS Fixed Income Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 147.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029768/10.

(100026184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Dome 0909 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.356.

—
Extrait de la décision de gérance datée du 15 janvier 2010

Il résulte de la décision du conseil de gérance de la Société du 15 janvier 2010 que la société Ernst & Young, avec adresse à 7, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Munsbach, Luxembourg, a été nommée comme réviseur d'entreprise de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de la Société au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Dome 0909 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010029159/16.

(100025583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Dome 4 0909 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.730.

—
Extrait de la décision de gérance datée du 15 janvier 2010

Il résulte de la décision du conseil de gérance de la Société du 15 janvier 2010 que la société Ernst & Young, avec adresse à 7, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Munsbach, Luxembourg, a été nommée comme réviseur d'entreprise de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de la Société au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Dome 4 0909 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010029160/16.

(100025576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Vespa A S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.458.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2010.

Référence de publication: 2010029746/10.

(100026175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Zap Technologie S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3474 Dudelange, 11, Schwaarze Wee.

R.C.S. Luxembourg B 135.450.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Référence de publication: 2010029745/10.

(100026736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

ProLogis France XLII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.895.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré/s du 18 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010029348/17.

(100026790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

ProLogis France LV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.330.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré/s du 18 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010029351/17.

(100026789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

HBI Delta GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 108.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029786/10.

(100026965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

HBI Dreieich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 115.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029789/10.

(100026481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Lucky Lux Consulting G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 65.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029757/10.

(100026188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Longhella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 68.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 février 2010.

Référence de publication: 2010029758/10.

(100026260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

L.S. Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 9, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 92.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029759/10.

(100026568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

L'Hirondelle Royale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1729 Luxembourg, 1, rue Mathias Hertert.

R.C.S. Luxembourg B 135.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 février 2010.

Référence de publication: 2010029760/10.

(100026735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Interopa Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 19.006.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF Weber & Bontemps

Réviseurs d'entreprises

Experts Comptables et Fiscaux

Signature

Référence de publication: 2010029111/14.

(100025861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Auto-Karels, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam.

R.C.S. Luxembourg B 7.568.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nouvelle Fiduciaire Reiserbann Sarl
32A, rue Meckenheck, L-3321 Berchem
Signature

Référence de publication: 2010029723/12.

(100026320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Allegoria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5720 Aspelt, 3, Um Klaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 99.042.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nouvelle Fiduciaire Reiserbann Sarl
32A, rue Meckenheck, L-3321 Berchem
Signature

Référence de publication: 2010029724/12.

(100026318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Santa Augustina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 102.353.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029722/10.

(100026264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Noe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 65.752.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029721/10.

(100026266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Classis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 66.852.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029720/10.

(100026269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Growth Stages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6180 Gonderange, 68, rue de Wormeldange.

R.C.S. Luxembourg B 151.350.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-ninth of January.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr John Edward PRITCHARD, engineer, born in Southport (England), on the 29th of July 1954, residing in L-6180 Gonderange, 68, rue de Wormeldange.

The appearing person has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The corporation shall have as its business purpose the consultancy in management and in engineering as well as to provide services to national and international companies in the fields of engineering and information and communication technologies.

In a general way, the company may carry out any transactions of a commercial, industrial, financial, movable or real kind, which may be related directly or indirectly to its object.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name GROWTH STAGES S.à r.l..

Art. 5. The registered office is established in Gonderange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (€ 12,400.-), divided into one hundred (100) share quotas of ONE HUNDRED TWENTY-FOUR EURO (€ 124.-) each, all attributed to Mr John Edward PRITCHARD, engineer, residing in L-6180 Gonderange, 68, rue de Wormeldange.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share.

Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partners) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Paying up of the share capital

The shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand four hundred Euro (€ 12.400.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31st of December 2010.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (€ 1,100.-).

Resolutions of the shareholder

1.- Is appointed as manager of the company for an unlimited period:

Mr John Edward PRITCHARD, engineer, born in Southport (England), on the 29th of July 1954, residing in L-6180 Gonderange, 68, rue de Wormeldange.

2.- The company will be validly bound under all circumstances by the sole signature of its manager.

3.- The registered office is established in L-6180 Gonderange, 68, rue de Wormeldange.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur John Edward PRITCHARD, ingénieur, né à Southport (Angleterre) le 29 juillet 1954, demeurant à L-6180 Gonderange, 68, rue de Wormeldange.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le conseil en gestion et dans l'ingénierie ainsi que de fournir des services et prestations à des entreprises tant nationales qu'internationales dans le domaine de l'ingénierie et des technologies de l'informatique et de la communication.

D'une manière générale, la société pourra effectuer toutes transactions de nature commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière en rapport direct ou indirect avec son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination GROWTH STAGES S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Gonderange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune, toutes attribuées à Monsieur John Edward PRITCHARD, ingénieur, demeurant à L-6180 Gonderange, 68, rue de Wormeldange.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la société, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Libération du capital social

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (€ 12.400,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent Euros (€ 1.100,-).

Décisions de l'associé unique

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur John Edward PRITCHARD, ingénieur, né à Southport (Angleterre) le 29 juillet 1954, demeurant à L-6180 Gonderange, 68, rue de Wormeldange.

2.- La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant.

3.- Le siège social de la société est fixé à L-6180 Gonderange, 68, rue de Wormeldange.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. PRITCHARD, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 1^{er} février 2010. Relation: ECH/2010/125. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 17 février 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010029220/220.

(100026413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Mediapolis Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 72.776.

L'an deux mille neuf, le trois mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Annie SWETENHAM, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, (ci-après "la mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme "MEDIAPOLIS INVESTMENTS S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 72.776, constituée suivant un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 25 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 68 du 20 janvier 2000,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2946 du 11 décembre 2008,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 27 novembre 2009, un exemplaire du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à TROIS MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (3.372.890,- EUR), divisé en TROIS CENT TRENTE-SEPT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-NEUF (337.289) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune.

II.- Qu'aux termes de l'article 3 des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à DIX MILLIONS D'EUROS (10.000.000,- EUR), divisé en UN MILLION (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 27 novembre 2009 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 3 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de trois cent soixante-trois mille huit cents euros (363.800,- EUR), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trois millions trois cent soixante-douze mille huit cent quatre-vingt-dix euros (3.372.890,- EUR) à trois millions sept cent trente-six mille six cent quatre-vingt-dix euros (3.736.690,- EUR), par la création et l'émission de trente-six mille trois cent quatre-vingts (36.380) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, à souscrire et à libérer intégralement et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration a accepté à la souscription des trente-six mille trois cent quatre-vingts (36.380) actions nouvelles:

- la société anonyme de droit italien "GABBRIELLI & ASSOCIATI S.p.A.", avec siège social à I-20122 Milan, Viale L. Majno 17/A (Italie), pour seize mille trois cent quatre-vingts (16.380) actions; et

- la société anonyme "BRAINSPARK PLC", avec siège social à EC1Y 4PF Londres, 12-16 Laystall Street, The Lightwell (Royaume-Uni), pour vingt mille (20.000) actions.

V.- Que les trente-six mille trois cent quatre-vingts (36.380) actions nouvelles ont été souscrites par les souscriptrices prédites et libérées intégralement comme suit:

1) Les 16.380 actions souscrites par "GABBRIELLI & ASSOCIATI S.p.A.", prédésignée, ont été libérées intégralement par ladite souscriptrice:

- moyennant un apport en numéraire de treize mille huit cents euros (13.800,- EUR), de sorte que le prédit montant se trouve dés-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément, et

- moyennant un apport en nature consistant en la compensation et conversion en capital d'une créance de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) que la souscriptrice détient sur la Société.

2) Les 20.000 actions souscrites par "BRAINSPARK PLC", prédésignée, ont été libérées intégralement par ladite souscriptrice moyennant un apport en numéraire, de sorte que la somme de deux cent mille euros (200.000,- EUR) se trouve dés-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

La réalité des souscriptions a été prouvée au notaire instrumentant par des justificatifs.

La réalité de l'apport en nature et sa consistance ont fait l'objet d'un rapport d'expertise, conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, établi en date du 26 novembre 2009 par Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises à Luxembourg, qui indique dans ses conclusions ce qui suit:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, signé "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à TROIS MILLIONS SEPT CENT TRENTE-SIX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (3.736.690,- EUR), divisé en TROIS CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE SIX CENT SOIXANTE-NEUF (373.669) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SWETENHAM - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 10 décembre 2009, Relation GRE/2009/4600. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 08 janvier 2010.

Référence de publication: 2010011260/83.

(100004531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

CPI I&G Nailsea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.446.

AUFLÖSUNG

Auszug

Es erhellt aus einer Urkunde betreffend den Abschluss der Liquidation mit Datum vom 22. Januar 2010 von Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, einregistriert in Luxemburg A.C., den 26. Januar 2010, LAC/2010/3810, dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "CPI I&G Nailsea S.à r.l." (weiterhin „Gesellschaft“) mit Sitz in L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II, gegründet gemäß Urkunde Nr. 46048, erstellt durch den Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg, am 22. Januar 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

Nummer 692 vom 24. April 2007 und dessen Satzung letztmals abgeändert wurde am 31. Januar 2007 durch Urkunde, erstellt vor dem Notar Henri HELLINCKX, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer C-N ° 1647 vom 4. August 2007.

Der Bericht des Liquidators wird angenommen, der Verzicht auf die Ernennung eines Prüfungskommissars wird erklärt und der Prozess der Liquidation wird somit nicht behindert.

Die Liquidation wird abgeschlossen und stellt fest, dass die Gesellschaft endgültig aufgelöst ist.

Alle Bücher, Register und Dokumente, die die Gesellschaft betreffen, werden für eine Dauer von mindestens fünf (5) Jahren in Luxembourg, L-2340, 14-16, rue Philippe II aufbewahrt.

Der alleinige Gesellschafter übernimmt persönlich alle Schulden der Gesellschaft, erklärt jedoch genügend Provision zur Deckung dieser Schulden zu haben.

Luxemburg, den 19. Februar 2010.

Référence de publication: 2010028786/25.

(100025876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

TrendConcept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 71.497.

—
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen
Generalversammlung die am 14. Mai 2008 in Luxembourg stattfand*

1. Die Generalversammlung beschließt die folgenden Personen mit Wirkung vom 14. Mai 2008 bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der TrendConcept S.A. für das am 31. Dezember 2008 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Christine von Deichmann (Verwaltungsratsmitglied)
- Lothar Rafalski (Verwaltungsratsmitglied)
- Jürgen Reitz (Verwaltungsratsmitglied)
- Jean-Marie Schomer (Verwaltungsratsmitglied)

Die Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer, BDO Compagnie Fiduciaire S.A., wieder zum Wirtschaftsprüfer der TrendConcept S.A. mit Wirkung vom 14. Mai 2008 bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der TrendConcept S.A. für das am 31. Dezember 2008 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Februar 2010.

Die TrendConcept S.A.

Lothar Rafalski / Jean-Marie Schomer

Référence de publication: 2010028825/24.

(100025495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

LBP Lion Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.194.

—
EXTRAIT

Die Berufsadresse des unbeschränkt einzelvertretungsberechtigten Geschäftsführers Rodolpho AMBOSS, geboren am 10.05.1963 in Cachoeiro de Itapemirim, Brasilien, bestellt seit 28.08.2006, hat sich geändert und lautet nunmehr:

1271 Sixth Avenue (38 OG), 10020 New York, NY,

Vereinigte Staaten von Amerika.

Die Berufsadresse des unbeschränkt einzelvertretungsberechtigten Geschäftsführers David BEARDSSELL, geboren am 16.06.1975 in New Jersey, Vereinigte Staaten von Amerika, bestellt seit 01.02.2008, hat sich geändert und lautet nunmehr:

Berkeley Square (Berkeley Square House, 3tes Stockwerk, Suite 5),

W1J 6BR London, Vereinigtes Königreich von England.

Zur Eintragung im Handelsregister Mémorial, Abteilung Gesellschaften und Vereinigungen.

Für den Zweck der gleichlautenden Eintragung in das Handelsregister.

Luxembourg, den 16. Februar 2010.

LBP Lion Holdings Sàrl
Ralph Kürschner
Kategorie A Geschäftsführer

Référence de publication: 2010028826/22.

(100025709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

G.B. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 89.761.

L'an deux mille dix le quinze janvier.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée G.B. INVESTMENT S.A. avec siège social à Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B numéro 89.761,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 octobre 2002, publié au Mémorial C n°1747 du 7 décembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco STERZI, conseil économique, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Chantal DULME, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mme Concetta DEMARINIS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.-.Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. To resolve on starting the procedure of the winding up of the company;
2. To resolve in order to appoint Mr Marco Sterzi as liquidator of the company and to determine his powers;
3. Miscellaneous.

III.- Qu'il appert de la liste de présence que sur les 365.000 actions en circulation, 365.000 actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

IV.- Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix présentes, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, Monsieur Marco STERZI, conseil économique, Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 800,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. STERZI, Ch. DULME, C. DEMARINIS, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 18 janvier 2010, LAC/2010/2468: Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 19 février 2010.

Référence de publication: 2010029200/62.

(100026196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

ARAMIS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.774.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal

Gérant

Référence de publication: 2010028883/11.

(100025575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Nouvelle Fiduciaire Reiserbann Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3321 Berchem, 32A, rue Meckenheck.

R.C.S. Luxembourg B 134.226.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN Sàrl

32A, rue Meckenheck

L-3321 BERCHEM

Signature

Référence de publication: 2010028896/13.

(100025978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Human Capital Focus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5314 Contern, 40, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 89.770.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN Sàrl

32A, rue Meckenheck

L-3321 BERCHEM

Signature

Référence de publication: 2010028902/13.

(100025999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

AEB Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 86.760.

Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société AEB HOLDING S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 FEV. 2010.

Pour AEB HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010028936/17.

(100025584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Agence d'Assurances Michel Goret S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 112.966.

Les comptes annuels au 24/10/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire FMV SàRL

Signature

Référence de publication: 2010028907/11.

(100026018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Paysages Descles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 41, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 72.471.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN Sàrl

32A, rue Meckenheck

L-3321 BERCHEM

Signature

Référence de publication: 2010028919/13.

(100026091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Lux-Dressage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3396 Roeser, 8A, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 135.756.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN Sàrl

32A, rue Meckenheck

L-3321 BERCHEM

Signature

Référence de publication: 2010028920/13.

(100026089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Adventor Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 151.159.

Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société ADVENTOR INVEST S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 FEV. 2010.
Pour ADVENTOR INVEST S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010028938/17.

(100025589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Frank MULLER-FREIMANN, tapissier-décorateur S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5443 Rolling, 19, rue d'Assel.
R.C.S. Luxembourg B 90.999.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN Sàrl
32A, rue Meckenheck
L-3321 BERCHEM
Signature

Référence de publication: 2010028921/13.

(100026087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Brasserie-Pizzeria MATARRESE s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 34, rue de Medernach.
R.C.S. Luxembourg B 40.278.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN Sàrl
32A, rue Meckenheck
L-3321 BERCHEM
Signature

Référence de publication: 2010028922/13.

(100026105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

MMC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 95.668.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires, tenue le 29 décembre 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. De renoncer à M. Pär SVENSSON comme membre du conseil d'administration de la Société;
2. D'élire M. Pär STENSTIERNNA, demeurant au 34 g Ostermalmsvagen, 691 31 Trosa, Suède comme membre du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;
3. De ré-élire Mess. Peter ENGELBERG et Gilles WECKER comme membres du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;
4. De ré-élire MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale;

5. Divers.

Fiona FINNEGAN / Mickael GIL.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on December 29th, 2009 it has been resolved the following:

1. To relieve Mr. Pär Svensson as director of the board of the Company;
2. To elect Mr. Pär Stenstierna, residing at Ostermalmsvagen 34 g, 691 31 Trosa, Sweden as director of the board until the next annual shareholders' meeting;
3. To re-elect M. Peter Engelberg and M. Gilles Wecker as directors of the board until the next annual shareholders' meeting;
4. To re-elect Modern Treuhand SA as the statutory auditor of the company until the next annual shareholders' meeting;
5. Miscellaneous.

Fiona FINNEGAN / Mickael GIL.

Référence de publication: 2010029623/28.

(100026255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Merrill Lynch Paris Nursing 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.990.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of January.

before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Merrill Lynch Paris Nursing 4, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 2 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1885, page number 90463 of 5 September 2007 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 30 December 2009, such deed still to be published.

The sole shareholder, being Merrill Lynch Paris Holdings, a private limited company (société à responsabilité limitée) duly organized pursuant to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (the "Sole Shareholder" or the "Contributor"), holding the entire share capital of the Company, is duly represented by Mrs Ariette Siebenaler, private employee, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal. This proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

The meeting was declared open with Mrs Arlette Siebenaler, private employee, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Solange Wolter, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

- (i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

- 1 Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital by an amount of EUR 1,158,600 (one million one hundred fifty eight thousand six hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 812,700 (eight hundred twelve thousand seven hundred Euro) to EUR 1,971,300 (one million nine hundred seventy one thousand three hundred Euro) by the issuance of 46,344 (forty six thousand three hundred forty four) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty five Euro) each, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;
3. Subscription and payment by Merrill Lynch Paris Holdings of 46,344 (forty six thousand three hundred forty four) new shares;
4. New shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company relating to the share capital in order to reflect the new share capital of the Company amounting to EUR 1,971,300 (one million nine hundred seventy one thousand three hundred Euro) pursuant to the above resolutions; and

6. Miscellaneous.

(ii) That the meeting was regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(iii) That the general meeting of the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting. The Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,158,600 (one million one hundred fifty eight thousand six hundred Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 812,700 (eight hundred twelve thousand seven hundred Euro) to EUR 1,971,300 (one million nine hundred seventy one thousand three hundred Euro).

Third resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to issue 46,344 (forty six thousand three hundred forty four) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty five euro) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of this resolutions resolving on the proposed capital increase.

Fourth resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares by the Contributor through the contribution described below.

Subscription - Payment

Thereupon intervened the Contributor here represented by Mrs Arlette Siebenaler, prenamed.

The Contributor declared to subscribe for 46,344 (forty six thousand three hundred forty four) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty five euro) per share and to fully pay in cash for these shares.

The amount of EUR 1,158,600 (one million one hundred fifty eight thousand six hundred Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the 46,344 (forty six thousand three hundred forty four) new shares to the above mentioned Contributor.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the above contribution being fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Merrill Lynch Paris Holdings, holder of 78,852 (seventy eight thousand eight hundred fifty two) shares.

Sixth resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article six (6) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at EUR 1,971,300 (one million nine hundred seventy one thousand three hundred Euro) represented by 78,852 (seventy eight thousand eight hundred fifty two) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated a EUR 2,500.-.

There being no other business on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huitième jour de janvier,

par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Merrill Lynch Paris Nursing 4, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 2 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 1885, page numéro 90463 du 5 septembre 2007 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associé unique de la Société, Merrill Lynch Paris Holdings, une société à responsabilité limitée, dûment organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg ("Associé Unique" ou l'"Apporteur"), détenant l'intégralité du capital social de la Société, est dûment représenté par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Cette procuration, signée par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Madame Arlette Siebenaler, employée privée, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Madame Solange Wolter, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Renonciation au droit de convocation;

2 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million cent cinquante-huit mille six cents euros (EUR 1.158.600) afin de le porter de son montant actuel de huit cent douze mille sept cents euros (EUR 812.700,-) à un million neuf cent soixante et onze mille trois cents euros (EUR 1.971.300) par l'émission de quarante-six mille trois cent quarante-quatre (46.344) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, l'intégralité devant être entièrement libérée par voie d'apport en espèces.

3 Souscription et paiement par Merrill Lynch Paris Holdings S.à r.l. de quarante-six mille trois cent quarante-quatre (46.344) parts sociales nouvelles.

4 Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5 Modification subséquente de l'Article 6 des statuts de la Société relatif au capital social de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société s'élevant à un million neuf cent soixante et onze mille trois cents euros (EUR 1.971.300) conformément aux résolutions ci-dessus, et

6 Divers.

(ii) Que l'assemblée était régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(iii) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de convocation préalablement à la présente assemblée. L'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et se considère valablement convoqué et en conséquence, accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est, en outre, décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

L'assemblée générale de l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million cent cinquante-huit mille six cents euros (EUR 1.158.600) pour le porter de son montant actuel de huit cent douze mille sept cents euros (EUR 812.700,-) à un million neuf cent soixante et onze mille trois cents euros (EUR 1.971.300).

Troisième résolution

L'assemblée générale de l'associé unique a décidé d'émettre quarante-six mille trois cent quarante-quatre (46.344) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à dividendes à compter du jour de ces résolutions décidant de procéder à l'augmentation de capital.

Quatrième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales par l'apport telle que décrit ci-dessous:

Souscription - Paiement

Ensuite intervenait l'Apporteur, ici représenté par Madame Ariette Siebenaler, désignée ci-dessus.

L'Apporteur a déclaré souscrire quarante-six mille trois cent quarante-quatre (46.344) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacun avec paiement en espèces.

Le montant de un million cent cinquante-huit mille six cents euros (EUR 1.158.600) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale de l'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les quarante-six mille trois cent quarante-quatre (46.344) parts sociales nouvelles à l'Apporteur indiqué ci-dessus.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, la participation au capital social de la Société est désormais composée comme suit:

Merrill Lynch Paris Holdings, détenteur de soixante-dix-huit mille huit cent cinquante-deux (78.852) parts sociales.

Sixième résolution

L'assemblée générale de l'associé unique a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article six des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de un million neuf cent soixante et onze mille trois cents euros (EUR 1.971.300) représenté par soixante-dix-huit mille huit cent cinquante-deux (78.852) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 2.500,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, S. WOLTER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3824 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010029346/187.

(100026536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Globafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 9.962.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029831/9.

(100026674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Nexus Medical Partners II S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 113.234.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of January.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Appears:

Mrs Frédérique Lefèvre, lawyer, residing professionally in Luxembourg, representing, by virtue of a proxy given under private seal, NEXUS MEDICAL LUXEMBOURG S.à r.l., RCS Luxembourg B 113 233, a company organized and existing under Luxembourg laws with registered office in L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, in his capacity of "associé-gérant-commandité" (the "Manager") of the "société d'investissement en capital à risque" NEXUS MEDICAL PARTNERS II S.C.A. SICAR, with registered office in L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 113.234 (the "Company"). The Company was incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, on December 23, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 168 dated January 24, 2006 and modified by deeds of Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, on December 28, 2007 and on July 2, 2008, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C respectively, number 637 and 643 dated March 14, 2008 and number 1936 dated August 8, 2008.

The Manager then declared and requested the notary to declare the following:

1. The issued capital of the Corporation is set at TWO MILLION TWENTY EIGHT THOUSAND FIVE HUNDRED THIRTY-SIX US DOLLARS and SEVENTY CENTS (USD 2,028,536.70) represented by TWO HUNDRED (200) fully paid Manager Shares with a par value of one hundred USD (USD 100.-), NINETEEN THOUSAND EIGHT HUNDRED EIGHTY-FIVE DOT THREE HUNDRED SIXTY SEVEN (19,885,367) fully paid Ordinary Shares, each with a par value of one hundred USD (USD 100.-) per share and by TWO HUNDRED (200) fully paid Participating Shares with a par value of ONE HUNDRED USD (USD 100.-)

2. According to Article 5 of the Articles of Incorporation, the authorized capital of the Company has been set up at FIVE MILLION FORTY THOUSAND USD (USD 5,040,000.-) divided into TWO HUNDRED (200) Managers' shares held by the Manager with a par value of ONE HUNDRED USD (USD 100.-), FIFTY THOUSAND (50,000) fully paid Ordinary Shares, each with a par value of ONE HUNDRED USD (USD 100.-) and TWO HUNDRED (200) Participating Shares each with a par value of ONE HUNDRED USD (USD 100.-) The Manager has been authorized to proceed to the increase in capital and Article 5 of the Articles of Incorporation will then be amended in order to correspond to the increase in capital rendered effective.

3. In accordance with Article 5 of the Articles of Incorporation, the Manager has decided through the resolutions dated May 1, 2009 and the proxy dated January 27, 2010, to increase the issued capital of the Company by THIRTY SEVEN THOUSAND ONE HUNDRED EIGHTY USD (USD 37,180.-) to raise it from the present amount of TWO MILLION TWENTY EIGHT THOUSAND FIVE HUNDRED THIRTY-SIX DOT SEVENTY USD (USD 2,028,536.70.-) to TWO MILLION SIXTY FIVE THOUSAND SEVEN HUNDRED SIXTEEN US DOLLARS AND SEVENTY CENTS (USD 2,065,716.70) through the issuance of three hundred and seventy one dot eight (371.8) new Ordinary Shares with a par value of ONE HUNDRED (USD 100.-) each, each entitled to the same rights as the former ones, together with a total share premium of TWO HUNDRED NINETY SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED SEVENTY USD (USD 297,570).

The THREE HUNDRED AND SEVENTY ONE DOT EIGHT (371.8) new Ordinary Shares have been subscribed and fully paid in cash through payment on a bank account in the name of NEXUS MEDICAL PARTNERS II S.C.A. SICAR, prenamed, so that the total amount of THREE HUNDRED THIRTY FOUR THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY USD (USD 334,750.-) has been put at the free disposal of the latter, evidence of which has been given to the undersigned notary through the presentation of the supporting documents relating to such payment.

Such increase having been effected within the limits of the authorized capital, the second paragraph of Article five of the Articles of Incorporation shall be amended accordingly and shall read as follows:

"(b) the issued capital of the Corporation is set at TWO MILLION SIXTY FIVE THOUSAND SEVEN HUNDRED SIXTEEN US dollars and SEVENTY cents (USD 2,065,716.70) represented by TWO HUNDRED (200) fully paid Manager Shares with a par value of one hundred USD (USD 100.-), TWENTY THOUSAND TWO HUNDRED FIFTY SEVEN dot SEVENTIEN (20,257.17) fully paid Ordinary Shares, each with a par value of one hundred USD (USD 100.-) per share and by TWO HUNDRED (200) fully paid Participating Shares with a par value of ONE HUNDRED USD (USD 100.-)."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof; the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Frédérique Lefèvre, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, représentant, en vertu d'une procuration sous seing privé, NEXUS MEDICAL LUXEMBOURG S.à.r.l., RCS Luxembourg B 113 233 une société régie par les lois du Luxembourg avec siège social à 2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert,, agissant en sa qualité d'associé-gérant-commandité (le "Gérant") de la société d'investissement en capital à risque NEXUS MEDICAL PARTNERS II S.C.A. SICAR,, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Numéro B 113.234 (la "Société"). La Société a été constituée par-devant Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, le 23 Décembre 2005, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 168 du 24 Janvier 2006 et dont les statuts ont été modifiés par actes de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, du 28 décembre 2007 et du 2 juillet 2008, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, respectivement, numéro 637 et 643 du 14 mars 2008 et numéro 1950 du 8 août 2008.

Le Gérant expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

1. Le capital émis de la Société est fixé à DEUX MILLIONS VINGT HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE-SIX DOLLARS ET SOIXANTE DIX CENTS (USD 2.028.536,70) représenté par DEUX CENTS (200) actions de Commandité entièrement libérées d'une valeur nominale de CENT DOLLARS (USD 100,-), DIX NEUF MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT CINQ VIRGULE TROIS CENT SOIXANTE SEPT (19.885.367) Actions Ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de CENT USD (USD 100) et par DEUX CENTS (200) Actions de Participation entièrement libérées, d'une valeur nominale de CENT DOLLARS (USD 100,-) chacune.

2. Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à CINQ MILLIONS QUARANTE MILLE DOLLARS (USD 5.040.000,-) représenté par DEUX CENTS (200) actions de Commandité détenues par le Gérant d'une valeur nominale de CENT DOLLARS (USD 100,-), par CINQUANTE MILLE (50.000) Actions Ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de CENT DOLLARS (USD 100,-) chacune et par DEUX CENTS (200) Actions de Participation, d'une valeur nominale de CENT DOLLARS (USD 100,-) chacune.

3. Le Gérant, en conformité avec les pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a décidé par résolutions du 1^{er} mai 2009 et par procuration du 27 janvier 2010 d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente sept mille cent quatre-vingts DOLLARS (USD 37.180,-) pour le porter de son montant actuel de DEUX MILLIONS VINGT HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE SIX DOLLARS ET SOIXANTE DIX CENTS (USD 2.028.536,70) à DEUX MILLIONS SOIXANTE CINQ MILLE SEPT CENT SEIZE DOLLARS ET SOIXANTE DIX CENTS (USD 2.065.716,70) par la création de TROIS CENT SOIXANTE ET ONZE virgule HUIT (371,8) actions nouvelles de catégorie "Actions Ordinaires" d'une valeur nominale de CENT DOLLARS (USD 100,-) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, émises avec une prime d'émission totale de DEUX CENT QUATRE VINGT DIX SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE DIX DOLLARS (USD 297.570,-).

Les TROIS CENT SOIXANTE ET ONZE virgule HUIT (371,8) Actions Ordinaires nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société NEXUS MEDICAL PARTNER II S.C.A., SICAR, prédésignée, de sorte que la somme totale de TROIS CENT TRENTE QUATRE MILLE SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS (USD 334.750) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de la libération.

Suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

"(b) Le capital émis de la Société est fixé à DEUX MILLIONS SOIXANTE CINQ MILLE SEPT CENT SEIZE DOLLARS ET SOIXANTE DIX CENTS (USD 2.065.716,70) représenté par DEUX CENTS (200) actions de Commandité entièrement libérées d'une valeur nominale de CENT DOLLARS (USD 100,-), VINGT MILLE DEUX CENT CINQUANTE SEPT VIRGULE DIX SEPT (20.257,17) Actions Ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de CENT USD (USD 100) et par DEUX CENTS (200) Actions de Participation entièrement libérées, d'une valeur nominale de CENT DOLLARS (USD 100,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.000,-.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande du comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. LEFÈVRE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} février 2010. Relation: LAC/2010/4759. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010029347/125.

(100026595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Grenache & Cie S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.763.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth of January.

Before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

Was held an extraordinary general meeting of the Partners of " GRENACHE & CIE S.N.C." having its registered office at 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 133.763.

The Partnership was incorporated by a notarial deed on the 20 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 December 2007 number 2928 page 140.499 and the Articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, of July 10th, 2009, published in the Mémorial C, number 1717 of September 9, 2009.

The meeting is opened at 11.30 a.m under the chairmanship of François-Xavier Rouffiac, residing professionally at 10, Harewood Avenue, NW1-6AA London, United Kingdom (the "Chairman"), who appoints as secretary Dominique Pacci, employée privée, 10, boulevard Royal, Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Manfred Zisselsberger, A Management Committee Member of the Partnership, residing professionally at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

All the Partners are present or represented at the meeting and declare having duly received the convening notices in accordance with clause 8.12 of the constitution of the Partnership (the "Constitution").

Terms not otherwise defined herein shall have the meaning given to them in the Constitution.

The Chairman requests the notary to act that:

The Chairman mentions and the extraordinary meeting of the Partners of the Partnership (the "Meeting") notices that:

- the Partners present or represented and the number of Fractional Interests held by them are entered on an attendance list attached to these minutes and duly signed by the Partners present, together with the proxies of the represented Partners;

- all the Partners declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. To increase of the share capital of the Partnership by an amount of EUR 18.104.000.- (eighteen million one hundred and four thousand Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 1.445.633.000 (one billion four hundred and forty-five million six hundred and thirty-three thousand Euro) to EUR 1.463.737.000.- (one billion four hundred and sixty-three million seven hundred and thirty-seven thousand Euro) by creating and issuing 18.104 (eighteen thousand one hundred and four) Additional B Fractional Interests to BNP Paribas, having the same rights and obligations as the existing B Fractional Interests and having a nominal value of EUR 1.000 (one thousand Euro) each, by incorporating into the share capital of the Partnership an amount of EUR 18.104.000.- (eighteen million one hundred and four thousand Euro) which is currently part of the B Capital Reserve; and

2. To amend clauses 6.1 and 6.2 of the Constitution accordingly. The following resolutions were taken by the Partners:

First resolution

The Partners decide to increase the share capital of the Partnership by an amount of EUR 18.104.000.- (eighteen million one hundred and four thousand Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 1.445.633.000 (one billion four hundred and forty-five million six hundred and thirty-three thousand Euro) to EUR 1.463.737.000.- (one billion four hundred and sixty-three million seven hundred and thirty-seven thousand Euro) by creating and issuing 18.104 (eighteen thousand one hundred and four) Additional B Fractional Interests to BNP Paribas, having the same rights and obligations

as the existing B Fractional Interests and having a nominal value of EUR 1.000 (one thousand Euro) each, by incorporating into the share capital of the Partnership an amount of EUR 18.104.000.- (eighteen million one hundred and four thousand Euro) which is currently part of the B Capital Reserve.

The proof of the existence of such Capital Reserve is given to the undersigned notary by a balance sheet dated December 31, 2009 which will remain attached to the present deed.

Second resolution

The Partners decide to amend clauses 6.1 and 6.2 of the Constitution as follows:

Clause 6.1. The capital of the Partnership shall be an amount of EUR 1.463.737.000 (one billion four hundred and sixty-three million seven hundred and thirty-seven thousand Euro) and shall be divided into and represented by 1.463.737 (one million four hundred and sixty-three thousand seven hundred and thirty-seven) fractional interests (parts de société en nom collectif) (each a "Fractional Interest") of EUR 1.000 (one thousand Euro) nominal value each.

Clause 6.2. The Fractional Interests constitute and represent two (2) separate interests in the Partnership:

(a) 650,000 (six hundred and fifty thousand) Fractional Interests (the "A Fractional Interests") constitute the "A Interest"; and

(b) 813,737 (eight hundred and thirteen thousand seven hundred and thirty-seven) together with any Additional B Fractional Interests (the "B Fractional Interests") constitute the "B Interest".

Any person holding all or part of the A Interest from time to time and who is registered from time to time in the register of members of the Partnership as the holder of A Fractional Interests is a "A Partner".

Any person holding all or part of the B Interest from time to time and who is registered from time to time in the register of members of the Partnership as the holder of B Fractional Interests is a "B Partner".

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 5,200.-.

Nothing further being on the agenda and no one asking to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société GRENACHE & CIE S.N.C., ayant son siège social au 10, boulevard Royal, L-2249 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.763 ("Société").

La Société a été constituée par acte notarié le 20 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2928, en date du 17 décembre 2007, page 140.499. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu Maître Henri Hellinckx, en date 10 juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1717 du 5 septembre 2009.

La réunion est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur François-Xavier Rouffiac, ayant son lieu de résidence professionnelle au 10, Harewood Avenue, NW1-6AA Londres, Royaume-Uni, ("Président"), qui désigne comme secrétaire Dominique Pacci, employée privée, 10, boulevard Royal, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Manfred Zisselsberger, Gérant A de la Société, ayant son lieu de résidence professionnelle au 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Tous les Associés sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir dûment reçu les avis de convocation conformément, à l'article 8.12 des statuts de la Sociétés ("Statuts").

Les termes utilisés ci-après, sans être par ailleurs définis, doivent avoir le sens qui leur est donné dans les Statuts.

Le Président prie le notaire d'acter ce qui suit:

- Les Associés présents ou représentés et le nombre de Parts Sociales détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

- Les Associés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour et renoncent aux formalités de convocation. L'assemblée est dûment constituée, et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

(1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 18.104.000.- (dix-huit millions cent quatre mille euros) de sorte à le porter de son montant actuel de EUR 1.445.633.000.- (un milliard quatre cent quarante-cinq millions six cent trente-trois mille euros) à EUR 1.463.737.000.- (un milliard quatre cent soixante-trois millions sept cent trente-sept mille euros) par la création et l'émission de 18.104 (dix-huit mille cent quatre) Parts Sociales B au profit de BNP PARIBAS ("Associé B"), ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales B existantes et ayant une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille Euros) chacune, par voie d'incorporation dans le capital social de la Société d'un montant de EUR 18.104.000.- (dix-huit millions cent quatre mille euros) faisant actuellement partie de la Réserve du Capital B.

(2) Modification consécutive des articles 6.1 et 6.2 des Statuts.

Les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 18.104.000.- (dix-huit millions cent quatre mille euros) de sorte à le porter de son montant actuel de EUR 1.445.633.000.- (un milliard quatre cent quarante-cinq millions six cent trente-trois mille euros) à EUR 1.463.737.000.- (un milliard quatre cent soixante-trois millions sept cent trente-sept mille euros) par la création et l'émission de 18.104 (dix-huit mille cent quatre) Parts Sociales B au profit de BNP PARIBAS ("Associé B"), ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales B existantes et ayant une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille Euros) chacune, par voie d'incorporation dans le capital social de la Société d'un montant de EUR 18.104.000.- (dix-huit millions cent quatre mille euros) faisant actuellement partie de la Réserve du Capital B.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence d'une telle Réserve du Capital par le bilan de la Société au 31 décembre 2009 lequel restera annexé aux présentes.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier les articles 6.1 et 6.2 des Statuts afin de refléter les décisions prises, lesquels articles seront rédigés comme suit:

Art. 6.1. Le capital social est fixé à EUR 1.463.737.000.- (un milliard quatre cent soixante-trois millions sept cent trente-sept mille euros) et sera divisé et représenté par 1.463.737 (un million quatre cent soixante-trois mille sept cent trente-sept) parts de société en nom collectif ("Parts Sociales") d'une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille Euros).

Art. 6.2. Les Parts Sociales constituent et représentent deux (2) formes différentes de participation:

(a) 650.000 (six cent cinquante mille) Parts Sociales (les "Parts A") constituent les "Participations A"; et

(a) 813.737 (huit cent treize mille sept cent trente-sept) ensemble avec toute Part additionnelle B (les "Parts B") constituent les "Participations B".

Toute personne détenant occasionnellement l'ensemble ou une partie des Participations A et qui est occasionnellement enregistrée dans le registre des Associés de la Société en tant que titulaire de Parts A, est un "Associé A".

Toute personne détenant occasionnellement l'ensemble ou une partie des Participations B et qui est occasionnellement enregistrée dans le registre des Associés de la Société en tant que titulaire de Parts B, est un "Associé B".

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, est évalué à environ EUR 5.200.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F.-X. ROUFFIAC, D. PACCI, M. ZISSELSBERGER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2010. Relation: LAC/2010/4324. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010029334/154.

(100026580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Wealtheon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 109.044.

In the year two thousand ten, on the fifteenth day of February,

Before us Maître Carlo WERSANDT notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WEALTHEON HOLDING S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 12, Rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 109044 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on June 30, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 15, 2005, number 1209 (the Articles).

The Meeting is chaired by Fabian PIRON, Avocat residing in Luxembourg. The Chairman appoints Xavier GUZMAN, Avocat, residing in Luxembourg as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Vanessa SCHMITT, Avocat, residing in Luxembourg as Scrutineer of the Meeting.

(the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to as the Bureau of the Meeting).

The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the appearing parties and the notary.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. One hundred (100) ordinary shares of the Company, in bearer form, with a par value of three hundred and ten euro (EUR 310.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company, which is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;
2. Dissolution and liquidation of the Company;
3. Granting of full discharge to the managers of the Company;
4. Appointment of the liquidator of the Company and determination of the liquidator's mission; and
5. Miscellaneous.

III. The shareholders of the Company present or represented have been duly convened and have perfect knowledge of the agenda of the Meeting which has been communicated to them previously.

IV. The Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the Company's share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened.

Second resolution

The shareholders resolve to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into voluntary liquidation.

Third resolution

The shareholders resolve to grant full discharge to the directors of the Company for the performance of their duties.

Fourth resolution

The shareholders resolve to appoint Fairland Property Limited, a company having its registered office at PO Box 3161, R.G. Hodge Plaza, Wickham's Cay 1, Road Town, Tortola (British Virgin Island) as liquidator of the Company (the Liquidator). As a consequence thereof, the shareholders resolve (i) that the Liquidator shall prepare a report in respect of the results of the liquidation, in accordance with article 151 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), (ii) that the Liquidator will have the broadest powers to perform his/her duties as defined in articles 144 to 148 bis of the 1915 Law, and (iii) that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the person appointed as Liquidator of the Company.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this Meeting is estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

There being no further business, the Meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French versions, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, which proxy holder signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinzième jour du mois de février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société anonyme WEALTH-
THEON HOLDING S.A., ayant son siège social au 12, Rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée auprès du
Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 109044 (la Société), constituée suivant acte
reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2005,
publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 novembre 2005, numéro 1209 (les Statuts).

L'Assemblée est présidée par Fabian PIRON, Avocat résidant professionnellement à Luxembourg. Le Président désigne
comme Secrétaire, Xavier GUZMAN, Avocat résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme Scrutateur Vanessa SCHMITT, Avocat résidant professionnellement à Luxembourg.

(Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formant le Bureau de l'Assemblée).

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur une
liste de présence. Cette liste, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire, restera attachée au présent
acte aux fins de l'enregistrement.

Les procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire, resteront également attachées au
présent acte.

Le Bureau ayant ainsi constitué, le/la Président(e) déclare que:

I. Cent (100) actions ordinaires au porteur de la Société, ayant une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310)
chacune, représentant toutes les actions dans le capital social de la Société qui est fixé à trente et un mille euros (EUR
31.000,-), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et autorisée
à délibérer sur les points suivants de l'agenda, reproduits ci-dessous:

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux convocations;
2. Dissolution et liquidation de la Société;
3. Octroi d'une décharge pleine et entière aux gérants de la Société;
4. Nomination du liquidateur de la Société et détermination de sa mission; et
5. Divers.

III. Les actionnaires de la Société, présents ou représentés, ont été dûment convoqués et ont parfaitement connaissance
de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué à l'avance.

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Troisième résolution

Les actionnaires décident de donner pleine et entière décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat.

Quatrième résolution

Les actionnaires décident de désigner Fairland Property Limited, une société ayant son siège social au PO Box 3161, R.G. Hodge Plaza, Wickham's Cay 1, Road Town, Tortola (îles Vierges britanniques) en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur). En conséquence, les actionnaires décident (i) que le Liquidateur préparera un rapport sur les résultats de la Liquidation, conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi), (ii) que le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer sa mission tels que prévus aux articles 144 à 148 bis de la Loi de 1915 et (iii) que la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature unique de la personnes désignée en tant que Liquidateur de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette Assemblée est estimé à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce-dernier a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: F. Piron, X. Guzman, V. Schmitt,, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 février 2010. LAC/2010/7405. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 22 février 2010.

Référence de publication: 2010029278/128.

(100026874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Staples Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 89.442.

—
EXTRAIT

Il est porté à l'attention du public que:

- les transferts suivants de toutes les 170 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société (ci-après les Parts), ont été opérés suivant un contrat de cession de parts sociales du 20 janvier 2010:

* L'associé unique, Staples International B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à 1101 BE Amsterdam Zuidoost, 62, Hoogoorddreef (Pays-Bas), enregistrée auprès du Registre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 33010634 a transféré les Parts à Corporate Express Nederland B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à 1329 BH Almere, 102, Rondebeltweg (Pays-Bas), enregistrée auprès du Registre de Commerce de Gooi-, Eem-, et Flevoland sous le numéro 33272529;

* Corporate Express Nederland B.V. a transféré les Parts à Staples Nederland Holding B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à 1101 BE Amsterdam Zuidoost, 62, Hoogoorddreef (Pays-Bas), enregistrée auprès du Registre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 14623884;

* Staples Nederland Holding B.V. a transféré les Parts à Buhrmann II B.V., ayant son siège social à 1101 BE Amsterdam Zuidoost, 62, Hoogoorddreef (Pays-Bas), enregistrée auprès du Registre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 33285097;

* Buhrmann II B.V. a transféré les Parts à Corporate Express N.V., ayant son siège social à 1101 BE Amsterdam Zuidoost, 62, Hoogoorddreef (Pays-Bas), enregistrée auprès du Registre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 33250021;

* Corporate Express N.V. a transféré les Parts à Staples Acquisition B.V., ayant son siège social à Jool-Hulstraat 24, 1327 HA Almere (Pays-Bas), enregistrée auprès du Registre de Commerce de Gooi-, Eem-, et Flevoland sous le numéro 34301291; et

* Staples Acquisition B.V. a transféré les Parts à Staples Acquisition II B.V., ayant son siège social à Jool-Hulstraat 24, 1327 HA Almere (Pays-Bas), enregistrée auprès du Registre de Commerce de Gooi-, Eem-, et Flevoland sous le numéro 34301292.

- les transferts suivants des Parts ont été opérés suivant un contrat de cession de parts sociales du 27 janvier 2010:
- Staples Acquisition II B.V. a transféré les Parts à Staples Acquisition B.V., ayant son siège social à Jool-Hulstraat 24, 1327 HA Almere (Pays-Bas), enregistrée auprès du Registre de Commerce de Gooi-, Eem-, et Flevoland sous le numéro 34301291;
- Staples Acquisition B.V a transféré les Parts à Corporate Express N.V., ayant son siège social à 1101 BE Amsterdam Zuidoost, 62, Hoogoorddreef (Pays-Bas), enregistrée auprès du Registre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 33250021; et
- Corporate Express NV a transféré les Parts à Staples International B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à 1101 BE Amsterdam Zuidoost, 62, Hoogoorddreef (Pays-Bas), enregistrée auprès du Registre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 33010634.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010028398/46.

(100024799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Acor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 124.533.

Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société ACOR S.A.: Madame Marie BOUR-LOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 FEV. 2010.

Pour ACOR S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010028939/17.

(100025558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Alcatel-Lucent Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.362.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

Informations relatives à l'Art. 160-2 LSC

En conformité avec la résolution du comité de direction d'Alcatel-Lucent Bell NV

Le comité de direction a approuvé la création d'une succursale d'Alcatel-Lucent Bell à Luxembourg en date du 18 janvier 2010 avec effet le 27/10/2010.

Adresse de la succursale

La succursale, dénommée "Alcatel-Lucent Luxembourg" a pour adresse:

15, rue Eduard Steichen

L-2450 Luxembourg

Indication des activités de la succursale

La succursale a pour objet l'étude, le développement, la fabrication, l'installation, la vente, l'achat, la location, la mise en location et l'exploitation de ce qui suit:

- Systèmes, appareils et objets dans le domaine des télécommunications (avec ou sans fil) dans le domaine de l'électronique et dans tous les domaines qui peuvent être considérés comme connexes soit par leur application, soit par leur structure;
- Systèmes, appareils et objets de réfrigération, de chauffage, d'éclairage et de conditionnement d'air;
- Appareils ménagers, câbles électriques, matières isolantes et articles en matières plastiques;
- Systèmes, appareils et objets dans le domaine didactique;

- Tous organes, pièces détachées et matières premières intervenant dans l'une quelconque des fabrications énumérées ci-dessus, et tous organes, pièces détachées et matières premières similaires.

Et d'une façon générale, de tous appareils et objets, de quelque nature qu'ils soient, pouvant promouvoir l'activité de la société ou son extension et son développement.

Elle pourra bâtir, acquérir, acheter, prendre ou donner en location tous biens immeubles nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet social. Elle pourra prendre, acquérir, exploiter ou céder, en tout ou en partie, tous brevets ou licences se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Registre auprès duquel le dossier mentionné à l'article 3 de la directive 68/151/CEE est ouvert pour la société et le numéro d'immatriculation de celle-ci sur le registre

Le registre et son numéro d'immatriculation est le TVA BE 0404.621.642 RPM Anvers

Dénomination et la forme de la société

La société porte le nom de Alcatel-Lucent Bell SA - est une société anonyme.

Dénomination de la succursale

La succursale portera le nom d'Alcatel-Lucent Luxembourg

Représentation de la succursale

M. Michel Hermant est nommé gérant de la succursale et est investi des droits de mandataire, l'autorisant à représenter Alcatel-Lucent Bell SA au Luxembourg pour la signature de la correspondance quotidienne relative aux activités de la succursale, et de signer les documents requis par la présence même de cette succursale.

Le représentant de la maison mère est M. Paul Depuydt, dont la fonction est administrateur-délégué au sein du conseil d'administration.

Référence de publication: 2010029215/45.

(100026620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Casa Da Vinci S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 24, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 52.300.

Société à responsabilité limitée constituée en date du 21 septembre 1995 par devant Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juillet 2007

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 17 juillet 2007:

1) La société ISOPACOR INV SA, avec siège social à L-1856 Luxembourg, 12, Rue Ketten, représentée par Monsieur GUILLON Philippe, Administrateur Délégué, né le 06 novembre 1962 à Paris, demeurant à F-95240 Cormeilles-en-Parisis, 20, Rue Carnot, cède la totalité de ses parts sociales (165 parts - cent soixante-cinq parts) à Monsieur TICHIT Pascal, né le 27 juin 1959 à Boulogne-Billancourt (F), demeurant à L-1326 Luxembourg, 63, Rue Auguste Charles.

2) Après la cession ainsi intervenue, les parts sociales de la Sàrl CASA DA VINCI sont dorénavant répartis comme suit:

Monsieur TICHIT Pascal, précité: 500 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 juillet 2007.

TICHIT Pascal / GUILLON Philippe.

Référence de publication: 2010028940/21.

(100025554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Signum International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 99.785.

- Démission d'un gérant: Mr Staffan ERICSSON avec effet au 20 janvier 2010.

- Nomination d'un nouveau gérant: Mme Asa BLENDOW, demeurant professionnellement au Strandvagen 13A, SE-11456 Stockholm avec effet au 20 janvier 2010.

Au 20 janvier 2010, le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Mme Åsa BLENDOW

- Mr Benoît NASR, 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour *SIGNUM INTERNATIONAL S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2010028941/18.

(100025550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Trelson Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.171.

L'an deux mil dix, le vingt janvier.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société "FACTS SERVICES S.à r.l.", avec siège social à Luxembourg, 41, Bld du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 98.790,

ici représentée par Mme Cristine ASTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 janvier 2010, laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée,

en sa qualité d'associé unique de la société "TRELSON CAPITAL S.à r.l.", avec siège social à Luxembourg, 41, Bld du Prince Henri,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 décembre 2009, en voie de dépôt au R.C.S. Luxembourg et de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C,

avec un capital social actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125) chacune.

Ensuite la comparante, ès qualités qu'elle agit, déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'associée unique, détenant l'intégralité du capital social de la société, est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1: Augmentation de capital d'un montant de EUR 5.380.000 (cinq millions trois cent quatre-vingt Euros), en vue de porter le capital social souscrit actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) à EUR 5.392.500 (cinq millions trois cent quatre-vingt-douze mille cinq cents Euros), par la création de 43.040 (quarante-trois mille quarante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les parts sociales anciennes, y compris sur les bénéfices en cours,

à souscrire par deux nouveaux associés de la société, savoir Messieurs Olaf KIENER et Benno Paul HAFNER, chacun à raison de 21.520 parts, et à libérer par l'apport en nature de 500 parts sociales, appartenant aux souscripteurs chacun pour une moitié indivise, représentant 100% du capital social de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée "Southwark Investment S.à r.l.", avec siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 117.460.

2: Renonciation, pour autant que besoin, de la part de l'associé unique, à son droit préférentiel de souscription par rapport à l'augmentation de capital sub 1;

3: Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

4: Divers.

L'associé unique siégeant en assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 5.380.000 (cinq millions trois cent quatre-vingt Euros), en vue de porter le capital social souscrit actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) à EUR 5.392.500 (cinq millions trois cent quatre-vingt-douze mille cinq cents Euros),

par la création de 43.040 (quarante-trois mille quarante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les parts sociales anciennes, y compris sur les bénéfices en cours.

Renonciation

L'associé unique constate que son droit de souscription préférentiel n'est pas légalement protégé en cas d'augmentation par apport autre qu'en numéraire,

que dès lors l'augmentation de capital peut être souscrite par de nouveaux associés de la société,
que de plus et pour autant que de besoin, l'associé unique a, pour autant que besoin, renoncé à son droit de souscription préférentiel par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant et agréé les nouveaux associés.

Souscription - Libération

1) Alors est intervenue Madame Cristine ASTGEN, précitée,
agissant en sa qualité de mandataire de Mr Olaf KIENER, né le 3 juin 1972, originaire de Rüegsau (Suisse), demeurant professionnellement à CH-8002 Zürich, 30, General Guisan Quai,

en vertu d'une procuration donnée le 14 janvier 2010, lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 21.520 (vingt et un mille cinq cent vingt) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq Euros) par action,

moyennant apport de 250 (deux cent cinquante) parts sociales représentant 50% du capital social de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée "Southwark Investment S.à r.l.", avec siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 117.460

lequel apport est évalué à EUR 2.690.000 (deux millions six cent quatre-vingt-dix mille Euros).

2) Alors est intervenue Madame Cristine ASTGEN, précitée,

agissant en sa qualité de mandataire de Monsieur Benno Paul HAFNER, né le 4 novembre 1950 à Luzern (CH), demeurant à CH-6301 Zug, 70, Steinhauserstrasse,

en vertu d'une procuration donnée le 13 janvier 2010,

lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire aux restantes 250 (deux cent cinquante) parts sociales représentant les autres 50% du capital social de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée "Southwark Investment S.à r.l.", avec siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 117.460

lequel apport est évalué à EUR 2.690.000 (deux millions six cent quatre-vingt-dix mille Euros).

Les susdits apports, pour un montant total de EUR 5.380.000 (cinq millions trois cent quatre-vingt mille Euros), n'ont pas fait l'objet d'un rapport établi préalablement à l'augmentation de capital par un réviseur d'entreprises, mais ont fait l'objet d'une attestation du conseil de gérance de la société "Southwark Investment S.à r.l." en date du 7 janvier 2010, laquelle attestation ensemble avec une situation comptable au 7 janvier 2010, restent annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Les susdits apports sont évalués par les souscripteurs à EUR 5.380.000 sur base d'un certificat d'apport en nature établi par M. Frank WALENTA, gérant de "Southwark Investment S.à r.l." daté du 7 janvier 2010, lequel s'exprime comme suit:

"Les 500 (cinq cents) parts sociales à apporter ont à ce jour une valeur de 5.380.000 (cinq millions trois cent quatre vingt mille) euros, cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intermédiaire arrêté à la date du 7 janvier 2010."

Le transfert des 500 (cinq cents) parts sociales représentant 100% du capital de la société "Southwark Investment S.à r.l." à la société "TRELSON CAPITAL S.à r.l.", a fait l'objet, dans le susdit certificat d'apport en nature, de la déclaration suivante:

"Toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société, requises au Registre du Commerce et des Sociétés, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature.";

Sur ce les souscripteurs tels que représentés se sont donnés mutuellement quittance.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article 6 des statuts, version anglaise et traduction française, pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 6. The Company's capital is set at five million three hundred and ninety-two thousand five hundred Euros (EUR 5,392,500), represented by forty-three thousand one hundred and forty (43,140) shares of a nominal value of one hundred and twenty-five Euros (EUR 125) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Traduction française:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de EUR 5.392.500 (cinq millions trois cent quatre-vingt-douze mille cinq cents Euros), représenté par 43.140 (quarante-trois mille cent quarante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq Euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Frais - Déclaration

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte est évalué approximativement à EUR 3.450,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le susdit article 6 des statuts est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu à la comparante, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. ASTGEN, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 21 janvier 2010, LAC/2010/3139: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 20 février 2010.

Référence de publication: 2010029198/121.

(100026206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Höhenbalance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 151.348.

— STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zehn.

Den fünften Februar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

ist erschienen:

Herr Ulf BRUNNER, Reiseverkehrskaufmann, ledig, wohnhaft in D-54338 Schweich-Issel, im Rosengarten, 20.

Welcher Komparsent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "HÖHENBALANCE LUXEMBOURG S.à r.l."

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Munsbach. Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand die Durchführung von Höhenlufttraining sowie der Verkauf von Nahrungsergänzungsmitteln und Sportbekleidung.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche integral durch Herrn Ulf BRUNNER, Reiseverkehrskaufmann, wohnhaft in D-54338 Schweich-Issel, im Rosengarten, 20 übernommen wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll und in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€1.000.-).

30474

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handlungsmächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Ulf BRUNNER, Reiseverkehrskaufmann, wohnhaft in D-54338 Schweich-Issel, Im Rosengarten, 20.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5365 Munsbach, 14, Parc d'Activité Syrdall.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: U. BRUNNER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 février 2010. Relation: ECH/2010/173. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 19. Februar 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010029218/105.

(100026328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

MS Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9233 Diekirch, 12, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.560.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010029755/10.

(100026651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Insid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 6, rue Chimay.

R.C.S. Luxembourg B 151.352.

STATUTS

L'an deux mille dix.

Le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Henrique Alberto FERNANDES DINIS, manager, né à Bombarral (Portugal), le 16 février 1972, demeurant à L-3251 Bettembourg, 101, rue Michel Lentz, et

2.- Madame Anabela Maria DOS SANTOS RICA, commerçante, née à Peniche/Ajuda (Portugal), le 27 juillet 1967, demeurant à L-3251 Bettembourg, 101, rue Michel Lentz.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce de chaussures et d'articles de maroquinerie ainsi que de tout autre article de la branche.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de "INSID S.à r.l.". Elle peut faire le commerce sous l'enseigne commerciale "REDWOOD".

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de VINGT-CINQ MILLE EUROS (€ 25.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 250,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille deux cent cinquante Euros (€ 1.250,-).

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Henrique Alberto FERNANDES DINIS, préqualifié, CINQUANTE parts sociales	50
2.- Madame Anabela Maria DOS SANTOS RICA, préqualifiée, CINQUANTE parts sociales	50
TOTAL: CENT parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de VINGT-CINQ MILLE EUROS (€ 25.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

Gérant technique:

Monsieur Henrique Alberto FERNANDES DINIS, préqualifié,

Gérante administrative:

Madame Anabela Maria DOS SANTOS RICA, préqualifiée.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

3.- Le siège social de la société est établi à L-1333 Luxembourg, 6, rue Chimay.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. A. FERNANDES DINIS, A.M. DOS SANTOS RICA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 1^{er} février 2010. Relation: ECH/2010/123. Reçu soixante-quinze euros, 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 17 février 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010029221/106.

(100026436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Heribert Müller S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 20, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 151.354.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zehn.

Den achtundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

ist erschienen:

Herr Heribert MÜLLER, Schreinermeister, wohnhaft in D-54314 Greimerath, Buchwaldstrasse, 10.

Welcher Komparsent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Heribert Müller S.ä r.l."

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand:

Das Betreiben einer Schreinerei, den Einbau von vorgeformten Fertigteilen sowie das Verlegen von Parkett.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125,-), welche integral durch Herrn Heribert Müller, vorbenannt, übernommen wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll und in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000,-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
Herr Heribert MÜLLER, Schreinermeister, wohnhaft in D-54314 Greimerath, Buchwaldstrasse, 10.
- b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5550 Remich, 20, rue de Macher.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. MÜLLER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 janvier 2010. Relation: ECH/2010/116. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 16. Februar 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010029223/106.

(100026446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Aerotec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6240 Graulinster, 12, rue d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 151.355.

— STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zehn.

Den achtundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

ist erschienen:

Herr Marc KÖN, Leichtflugzeugbauer, wohnhaft in D-54518 Sehlern, Auf dem Altengarten 2.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "AEROTEC S.à r.l."

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Graulinster.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand den Ultraleichtflugzeugservice, den Flugzeughandel, die Flugzeugcharterung, den Materialverkauf, die Herstellung von Baugruppen sowie den Flugzeugprüfservice.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125,-), welche integral durch Herrn Marc KÖN, Leichtflugzeugbauer, wohnhaft in D-54518 Sehlem, Auf dem Altengarten 2, übernommen wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000,-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Marc KÖN, Leichtflugzeugbauer, wohnhaft in D-54518 Sehlen, Auf dem Altengarten 2.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6240 Graulinsten, 12, rue d'Echternach.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. KÖN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 janvier 2010. Relation: ECH/2010/118. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 16. Februar 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010029224/106.

(100026458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Diggi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9255 Diekirch, 5, place de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 107.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029841/9.

(100026567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.